

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 18°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux frais de déplacement, hors Québec, pour chacune des activités d'un titulaire d'un emploi supérieur au sein de l'organisme public.

Frais de déplacement hors Québec

Exercice financier 2018- 2019 (en date du 31 mars 2019)

PASCALE DESCARY

Coroner en chef

But du déplacement	Date du déplacement	Ville	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs	
							Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais
Rencontre annuelle du regroupement des coroners en chef (2018)	1 au 4 octobre 2018	Halifax (Nouvelle-Écosse, Canada)	423,77 \$	-	499,59 \$	93,38 \$	-	-	Aucun	N/A
Rencontre annuelle du regroupement des coroners en chef (2019) ¹	10 au 13 juin 2019	Fredericton (Nouveau-Brunswick, Canada)	437,11 \$							

JEAN-LUC MALOUIN

Coroner en chef adjoint

Aucune dépense.

¹ Dépense encourue pour la réservation de billets d'avion. Les autres dépenses relatives à ce voyage seront diffusées au moment du déboursé.

